

**ATELIER 8 des États Généraux de l’Alimentation :** « Assurer la sécurité sanitaire de l’alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques »

**Livrables de l’atelier**

<b>1. Prévenir les risques chimiques et identifier les risques émergents</b>							
<b>Action</b>	<b>Responsables et autres acteurs</b>	<b>Leviers / moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Délai</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Financement</b>	<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Consensus / dissensus Nécessité d'arbitrage Oui/Non</b>
<b>1.1 Etablir une stratégie nationale pour prévenir les risques chimiques sur la base du constat du développement des maladies chroniques et des problèmes de santé avérés chez l'homme</b>	Portage politique afin de préconiser les jalons d'une stratégie nationale et européenne.	Lancement d'une mission parlementaire ou interministérielle	Janvier – Février 2018 pour la lettre de mission et la désignation  Juillet – Août 2018 pour la remise du rapport	A estimer	A déterminer	Remise du rapport	Consensus

*Nota Bene* : de nombreuses autres actions relevant de la thématique « Prévenir les risques chimiques et identifier les risques émergents » figurent dans le tableau suivant relatif à la dimension européenne de la sécurité sanitaire des aliments.

## 2. Une Europe protectrice

Action	Responsables et autres acteurs	Leviers / moyens à mettre en œuvre	Délai	Coût estimé	Financement	Indicateur de réalisation	Consensus / dissensus Nécessité d'arbitrage Oui/Non
<b>2.1 Demander l'adoption de critères transversaux d'identification des perturbateurs endocriniens dans les réglementations européennes, en distinguant les perturbateurs en trois catégories : « avérés », « présumés », et « suspectés »</b>	Les ministères compétents siégeant dans les groupes de négociation	Mettre à l'agenda cet objectif dans les travaux européens	Premier semestre 2018 pour lancer les premiers travaux au niveau européen. Premier point sur l'état d'avancement des négociations au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	A évaluer	A déterminer	Modification des textes européens	Consensus
<b>2.2 Établir un plan d'action relatif aux nanomatériaux dans l'alimentation, éclairé notamment par l'avis de l'Anses, s'inscrivant dans une stratégie nationale globale qui sera portée au niveau européen</b>	Anses, gestionnaires du risque, ministères compétents siégeant dans les groupes de négociation	Groupe de travail entre les différentes parties prenantes Mettre à l'agenda cet objectif dans les travaux européens	Premier semestre 2018 pour lancer les premiers travaux au niveau national	A évaluer	A déterminer	Publication du plan d'action	Consensus

<b>2.3 Porter au niveau européen une demande d'harmonisation des différentes définitions existantes des nanomatériaux (REACH, INCO, etc.) en relation avec le développement d'études toxicologiques et de méthodes d'analyse adaptées à la forme nano</b>	Les ministères compétents siégeant dans les groupes de négociation	Mettre à l'agenda cet objectif dans les travaux européens	Premier semestre 2018 pour lancer les premiers travaux au niveau européen. Premier point sur l'état d'avancement des négociations au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	A estimer	A déterminer	Modification des textes européens	Consensus
<b>2.4 Réviser les critères d'acceptabilité pour l'évaluation des molécules actives dans les lignes directrices européennes</b>	Les ministères compétents siégeant dans les groupes de négociation	Mettre à l'agenda cet objectif dans les travaux européens	Premier semestre 2018 pour lancer les premiers travaux au niveau européen. Premier point sur l'état d'avancement des négociations au 1 <sup>er</sup> septembre 2018	A estimer	A déterminer	Modification des textes européens	Consensus
<b>2.5 Créer un observatoire des</b>	Négociation avec la Commission et		Premier semestre pour	Mise à disposition	Sans objet	Création de l'observatoire	Consensus

<b>risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits à l'importation</b>	l'Agence européenne (EFSA) qui pourrait héberger cet observatoire		parvenir à un accord européen sur la création d'un tel observatoire	d'1 ou 2 ETP dans le cadre d'une task force destinée à créer la plate-forme			
<b>2.6 Améliorer la concertation entre l'agence européenne et les agences nationales</b>	MAA / ANSES / Commission européenne / EFSA / réseau européen des agences	Parvenir à un consensus avec la Commission européenne et les autres EM sur l'objectif. Puis lancement d'un groupe de travail EFSA / agences européennes	Courant 2018	Sans objet	Sans objet		Consensus
<b>2.7 Porter au niveau européen, en relation avec les travaux de l'ECHA (European Chemicals Agency – Agence européenne des produits chimiques), la méthodologie d'appui à la substitution élaborée pour les industriels dans le cadre de la stratégie nationale « perturbateurs</b>	MTES / Commission européenne / ECHA	Présentation du guide d'appui à la substitution à la Commission et à l'ECHA. Lancement d'une initiative similaire à l'échelle européenne	Courant 2018	Sans objet	Sans objet	Réalisation de guides d'appui à la substitution au niveau européen	Consensus

<b>3. Prévention et gestion de crise</b>							
<b>Action</b>	<b>Responsables et autres acteurs</b>	<b>Leviers / moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Délai</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Financement</b>	<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Consensus / dissensus Nécessité d'arbitrage Oui/Non</b>
<b>3.1 Mettre en œuvre une surveillance efficace pour prévenir les crises en augmentant les moyens des plate-formes d'épidémiosurveillance (santé végétale, animale, chaîne alimentaire)</b>	MAA / ANSES	Les plate-formes spécialisées pour la santé végétale et la chaîne alimentaire n'ont pas de personnalité juridique. Structurer et pérenniser les 3 plate-formes dans un objectif de santé publique	Courant 2018	A évaluer	A préciser ultérieurement	Lancement opérationnel des 2 plate-formes « santé végétale » et « chaîne alimentaire ». Renforcement de leurs moyens	Consensus
<b>3.2 Réaliser un retour d'expérience dans les 6 mois suivant une crise alimentaire et sanitaire, impliquant l'ensemble des acteurs concernés</b>	État / Filières	Faire un premier retour d'expérience pour la crise « Fipronil »	Immédiat	Sans objet	Sans objet	Premier retour sur Fipronil en février 2018	Consensus
<b>3.3 Pouvoir intervenir rapidement auprès des acteurs touchés par une crise sanitaire</b>	État / Filières	Faire au préalable un état des lieux des mécanismes existants. Étude d'un mécanisme financier	Courant 2018	A évaluer en fonction du périmètre et des modalités retenues	A préciser ultérieurement		Consensus.

		permettant de débloquer rapidement les indemnisations					
<b>3.4 Renforcer la clarté de la communication en cas de crise pour éviter la confusion auprès du grand public</b>	État et ANSES	Coordination des acteurs de la crise et des parties prenantes	Immédiat	Sans objet	Sans objet		Consensus

#### **4. L'optimisation des moyens de l'État au service d'une alimentation saine et sûre**

<b>Action</b>	<b>Responsables et autres acteurs</b>	<b>Leviers / moyens à mettre en oeuvre</b>	<b>Délai</b>	<b>Coût estimé</b>	<b>Financement</b>	<b>Indicateur de réalisation</b>	<b>Consensus / dissensus Nécessité d'arbitrage Oui/Non</b>
<b>4.1 Renforcer et mutualiser les moyens de contrôle à l'importation</b>	Douanes/DGCCRF / MAA	Mise à plat du système de contrôle à l'importation. Meilleur ciblage des contrôles et renforcement du nombre de contrôles	Courant 2018	Moyens humains mobilisés pour la réalisation des contrôles	Lien avec le 4.2	Nombre de contrôles à l'importation	Consensus
<b>4.2 Augmenter les moyens de contrôle de l'État, garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation</b>	DGCCRF / MAA	Revue des moyens et comparaison avec les autres pays européens. Mise en place des redevances	Courant 2018	En fonction d'une première évaluation	Mise en place des redevances prévues par le règlement UE 2017/625. Affectation du produit des	Nombre de contrôles à l'importation. Augmentation du nombre d'agents officiels de contrôle	Consensus sur la nécessité d'augmenter les moyens.  Dissensus sur le principe de la perception d'une redevance

		prévues par le règlement 2017/625			redevances au financement des dispositifs de contrôle		
<b>4.3 Augmenter les dotations et les moyens de l'ANSES</b>	Etat / ANSES	Revue des moyens au regard des missions dans la revue à mi-parcours du Contrat d'Objectifs et de Performance	Courant 2018	En fonction d'une première évaluation	A préciser ultérieurement	Revue à mi-parcours du COP	Consensus

### 5. Prendre en compte les nouveaux circuits de commercialisation

Action	Responsables et autres acteurs	Leviers / moyens à mettre en œuvre	Délai	Coût estimé	Financement	Indicateur de réalisation	Consensus / dissensus Nécessité d'arbitrage Oui/Non
<b>5.1 Affirmer la responsabilité des opérateurs de places de marché électroniques (« market place »)</b>	DGCCRF / MAA en lien avec la Commission européenne et en lien avec le groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation	Introduire dans les textes de référence la responsabilité des opérateurs d'e-commerce au même titre que les autres metteurs en marché	Premier semestre 2018	Sans objet	Sans objet	Publication du texte	Consensus
<b>5.2 Renforcement des contrôles</b>	DGCCRF / MAA et en lien avec le groupe de concertation du Conseil National de l'Alimentation	Enquête spécifique sur les pratiques d'e-commerce des opérateurs de places de marché électroniques	Priorité pour l'année 2018	Mobilisation de moyens humains pour réaliser les contrôles	Cf. le lien « optimiser les moyens »	Réalisation d'une enquête nationale sur 1 an. Publication des résultats en décembre 2018	Consensus sur les contrôles ciblés vers les opérateurs de type « market place » Dissensus sur les contrôles ciblés vers l'économie collaborative (ventes non déclarées par des particuliers)